



PREFET DU NORD

## Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

----

### Communes de SECLIN et TEMPLEMARS

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La SAS P3 LOGISTIC PARKS dont le siège social est situé 27 place de la Madeleine à PARIS (75008) a déposé un dossier en vue d'obtenir l'enregistrement pour la création d'un bâtiment logistique sur les communes de SECLIN et TEMPLEMARS, comprenant les activités principales soumises à enregistrement au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement suivantes :

1510 : Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts

1530 : Dépôts de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues

1532 : Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues

2662 : Stockage de polymères

2663-1 : Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50% de polymères - A l'état alvéolaire ou expansé

2663-2 : Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50% de polymères - Dans les autres cas et pour les pneumatiques

ainsi que diverses activités soumises à déclaration au titre des rubriques suivantes :

2925 : Ateliers de charge d'accumulateurs

2910.A : Combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 - Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse

et la rubrique non classée n° 4734 : Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée en mairies de **SECLIN et TEMPLEMARS du 17 janvier au 14 février 2020 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur les registres ouverts à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – Direction de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau des Installations Classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 Lille Cédex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr).

Une version numérique du dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-enregistrements-2019>) pendant une durée de quatre semaines.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairies de SECLIN et TEMPLEMARS (communes d'implantation) ainsi que NOYELLES-LES-SECLIN et WATTIGNIES (communes de rayon).

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.